

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
- DECISION DU PRESIDENT -**

**OBJET** : Virement de crédits n°1 opérés depuis le chapitre 020 « dépenses imprévues » - Budget annexe Assainissement Collectif Délégué 2 (15400)

En 2022, une subvention a été liquidée au Budget Assainissement alors qu'elle aurait dû être encaissée au Budget principal.

Sur demande du SGC de Pornic, il convient donc de régulariser les écritures comptables.

**Le Président de Grand Lieu Communauté,**

**VU** les articles L.2322-1 et L.2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** l'insuffisance de crédits inscrits au chapitre 13 de la section d'investissement en dépenses au budget annexe Assainissement Collectif Délégué 2 de 2023 pour pouvoir régulariser une écriture comptable à la demande du Service de Gestion Comptable de Pornic au compte 13118 ;

**CONSIDERANT** que le crédit inscrit au chapitre 020, dépenses imprévues, section d'investissement, est de 50 000.25 € ;

**DECIDE**

**Article 1** : Effectue les virements tels que présentés ci-après depuis le chapitre 020 « dépenses imprévues » :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-020-921 : Dépenses imprévues ( Investissement )	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( Investissement )</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-13118-71-921 : REHABILITATION DE RESEAUX EAUX USEES	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

**Article 2** : En vertu de l'article L.2122-23, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.

**Article 3** : La Directrice Générale des Services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE123-P120623

Publié sur le site internet le : 14/06/23

Fait à la Chevrolière, le 12 juin 2023.  
Le Président,

M. Johann **BODIN**  
Signature électronique par : Johann Bodin  
Date de signature : 14/06/2023  
Qualité : Président de Grand Lieu Communauté